



L'OFFRE 360°

SOLUTIONS D'ÉCOMOBILITÉ

MÉTHODOLOGIE

Comment faire gérer sa flotte automobile ?



VEHIPOSTE
L'EXPERT DE VOTRE **MOBILITÉ**



Contexte

Entre les véhicules de fonctions et les véhicules de service, vous devez souvent gérer de grandes spécificités. Cela demande du temps, des outils, des compétences qui peuvent être rapidement atteintes. Heureusement, grâce à l'offre de Fleet management, vous pouvez déléguer la gestion de votre parc. Voici quelques explications sur ce service .



DÉFINITION

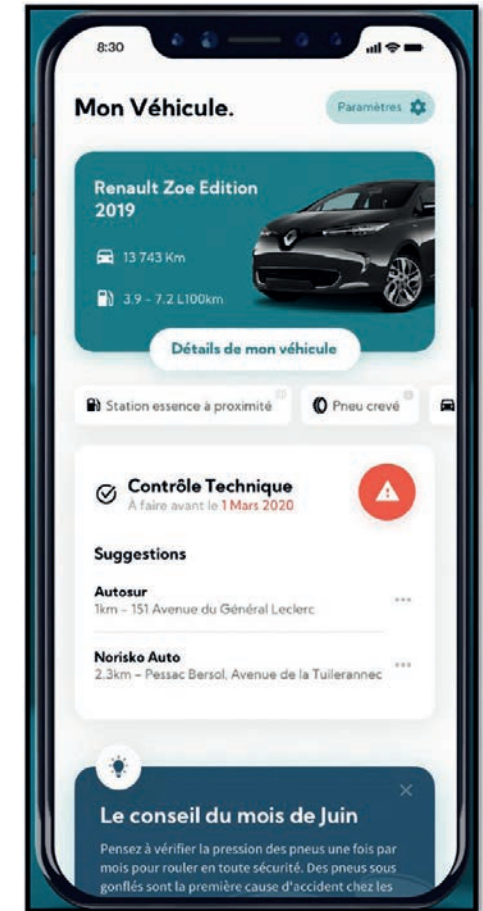
Le Fleet management est une délégation de la gestion opérationnelle du parc automobile qui intègre la prise en charge à des conditions négociées à l'ensemble des coûts liés à l'entretien, la carrosserie, l'assistance, les pneumatiques, la gestion du carburant.

Périmètre d'action

Vous décidez de votre financement (achat ou location), et vous déléguez la gestion de ce parc à un Fleet manager. Ce dernier devient votre interlocuteur unique et gère en direct les fournisseurs (réseau de professionnels de maintenance automobile).

Par ailleurs, il renégocie et centralise pour votre collectivité les différents postes de dépenses.

Au delà de ces missions, le Fleet manager peut également être amené à jouer un rôle de conseil dans la sélection des véhicules, le choix de l'énergie et le mode d'attribution.



Pourquoi externaliser ?

La gestion d'un parc automobile est devenue complexe de par sa diversité (véhicules de fonctions, véhicules de services et utilitaires), et de part l'évolution technologique

des véhicules nécessitant une mise à niveau constante et une maîtrise des coûts.

Bien souvent cette gestion fait appel à différents acteurs et services internes, (RH, finance, responsable de parc), ce qui occasionne plusieurs work-flow de validations et devient très souvent chronophage.

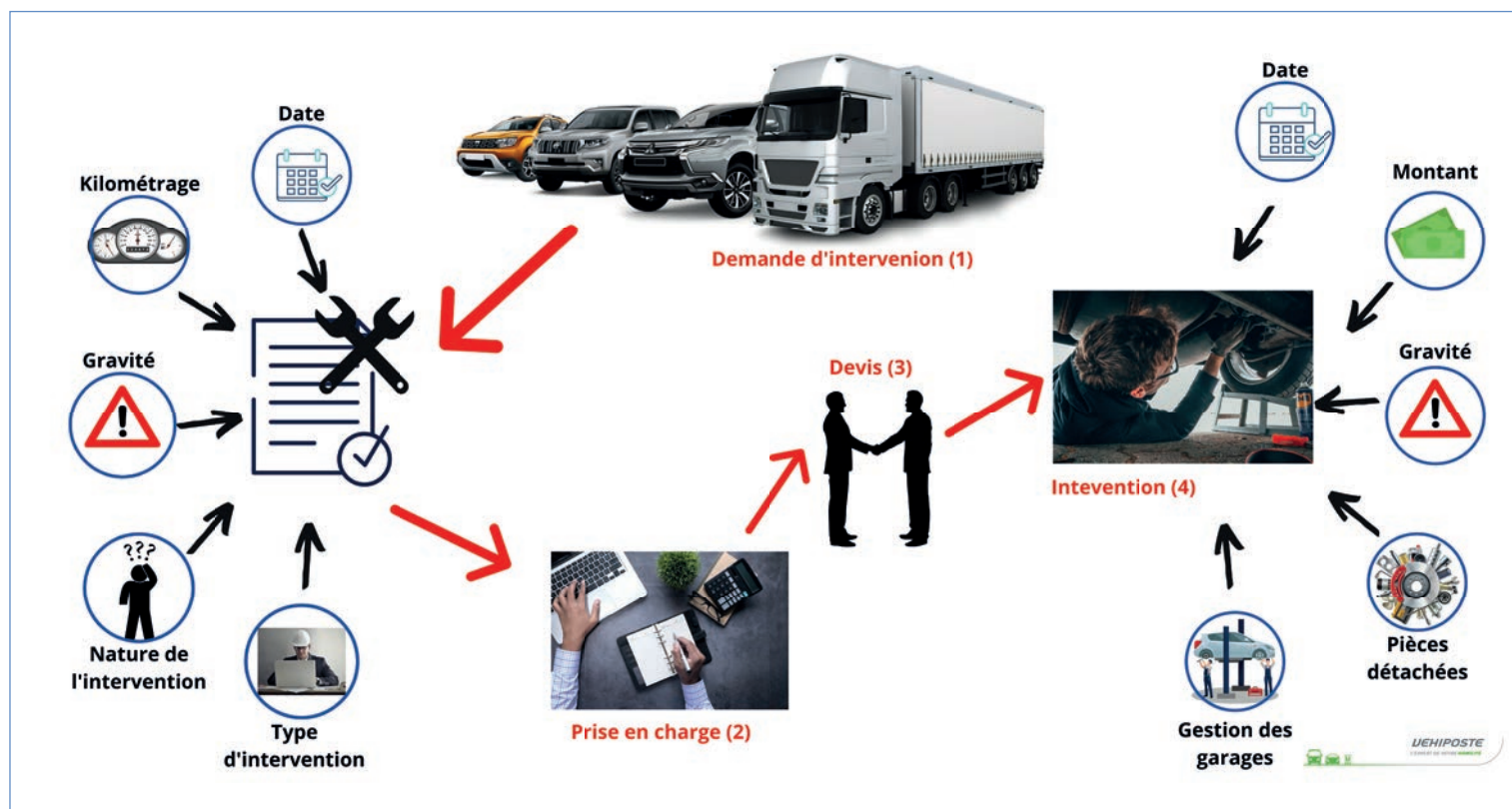
De plus si votre parc est composé de véhicule de fonction et de véhicule de services ou/et utilitaires (camion, fourgonnette, scooter), **des compétences spécifiques et des outils adaptés doivent être utilisés**. Pour vous simplifier ces tâches et optimiser la gestion et les coûts, notamment en raison des prochains déploiements prévus de véhicules

électriques au sein des collectivités, vous devez externaliser cette gestion.

En effet, les conséquences d'un oubli d'entretien ou de réparation peuvent avoir pour conséquence un risque important à la fois pour la sécurité du conducteur, mais aussi sur l'activité du service en cas d'immobilisation du véhicule (CCAS, voirie, police municipale).

C'est ici que le Fleet management prend toute sa dimension et son intérêt, en externalisant la gestion de votre parc vous vous affranchissez de ces tâches et vous pouvez vous recentrer sur votre activité de service public.

Le Fleet management va encore plus loin : il permet aussi de revoir la stratégie d'attribution de véhicule, de créer et de mettre en place un service d'auto partage doté de véhicules adaptés aux usages.



Le Fleet Management, confiez la gestion à un expert...



L'entreprise qui souscrit à un contrat de Fleet Management confie à un prestataire extérieur la gestion de sa flotte de véhicules, quel que soit le financement de celle-ci et y compris si elle est possédée par l'entreprise. Pour l'entreprise, cette « gestion de flotte déléguée » a le même objectif que la LLD : il s'agit pour le professionnel de se concentrer sur son activité principale et se décharger de la gestion de sa flotte, grâce à l'expertise d'un prestataire spécialisé et de sa maîtrise des coûts.

Si vous êtes propriétaire de votre parc, vous pouvez en externaliser la gestion, c'est le Fleet Management.

Les loueurs longue durée détiennent cette expertise en fleet management et la proposent donc parallèlement à leur activité de LLD.

Comment ça marche ?

Pour le Fleet Management, la facturation du prestataire peut revêtir trois formes différentes :

1 Le forfait

Dans ce cas, les risques financiers inhérents à l'entretien, aux réparations et à la revente des véhicules sont totalement transférés au « fletter ».

2 Les frais réels

Cette option laisse l'entreprise assumer les frais liés à sa flotte et les risques. Le prestataire est rémunéré aux honoraires en contrepartie de sa capacité à réduire les coûts.

3 Le livre ouvert

Le prestataire évalue les dépenses de gestion en début de contrat. Des provisions sont versées en fonction de cette estimation et un ajustement est effectué en fin de contrat.



CONTACTS

ADGCF

Juliette Bisard
juliette.bisard@adgcf.fr

VEHIPOSTE

Jérôme Lachater
jerome.lachater@vehiposte.fr
06 45 13 31 48